



DÉLIBÉRATION

du 3 mars 2026

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : 0 Votants : 25 En exercice : 25 --- Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu. Le <u>04/03/2026</u> Publiée, le <u>05/03/2026</u> Notifiée, le	<p>L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, , Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Était absente excusée</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU).</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Jérôme LECERF <u>Date de la convocation</u> : 18 février 2026</p>
Délibération n°260303.25	<p><u>FINANCES</u> DETR 2026 - rénovation de l'école Tanvet</p>

Madame le Maire expose le projet de rénovation de l'école Hortense Tanvet, dont le coût prévisionnel est estimé à 1 044 101.35 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération sur la base duquel une demande de subvention DETR/DSIL a été déposée est le suivant :

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	57 000,00 €
études (SOCOTEC 21500€ + acoustique Alhyange 3200€), CSPS 4000€, études charpente (Akila 3200€), étude de sols (Technilab 1659€), diagnostic amiante plomb 2820€, bureau de contrôle 5600€, Publications Moniteur/Medialex 3134,21€	45 113,21 €
travaux	941 988,14 €
Aléa	0,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	1 044 101,35 €

		H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL					
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT					
DETR demandée	365 435,47 €		35,00 %	03/03/2026	
DSIL demandée	0,00 €		0,00 %		
Fonds vert	268 760,00 €		25,74 %		13/06/2025
FNADT	0,00 €		0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €		0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €		0,00 %		
ADEME	0,00 €		0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €		0,00 %		
Autre aide de l'Etat à préciser : 1/	0,00 €		0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)					
Fonds européens	0,00 €		0,00 %		
Conseil départemental	0,00 €		0,00 %		
Conseil régional	0,00 €		0,00 %		
Fonds de concours	0,00 €		0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €		0,00 %		
Sous-total aides publiques	634 195,47 €		60,74 %	Vous ne devez pas dépasser 80%	
AUTRES AIDES NON PUBLIQUES		H.T.			
Dons	0,00 €				
Aides privées	0,00 €				
Autres : CEE (sollicitée après travaux)	10 000,00 €				
Sous-total aides non publiques	10 000,00 €				
PART DE LA COLLECTIVITE		H.T.			
Fonds propres	0,00 €				
Emprunt	399 905,88 €				
Crédit bail ou autres	0,00 €				
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €				
Total autofinancement	399 905,88 €		38,30 %		
			Total Financement H.T.		1 044 101,35 €

**Après avoir entendu cet exposé,
Sur proposition du Maire,**

Vu l'exposé présenté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances – Moyens généraux en date du 3 décembre 2025,

Vu la délibération 25.1.15 du 24 février 2025

Vu la délibération 25.8.07 du 16 décembre 2025

Considérant la nécessité de déposer la demande sur l'ensemble de l'opération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 votants)

- ▶ **ABROGE** les délibérations 25.1.15 du 24 février 2025 et 25.8.07 du 16 décembre 2025
- ▶ **APPROUVE** la réalisation du projet présenté dans sa totalité, estimé à 1 044 101.35€ HT
- ▶ **APPROUVE** le plan de financement exposé
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement modifié

Jérôme LECERF
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20260303-26325D-DE
Reçu le 04/03/2026